



Le 27 janvier 2006

Par télécopieur

AVIS AUX PARTIES

OBJET : Préoccupations préliminaires - Requêtes

Maître,

Dans notre Avis aux parties du 23 janvier 2006, nous avons réservé les dates du 31 janvier et du 1^{er} février pour l'audience de requêtes relatives à des questions préoccupantes pour les parties devant comparaître. Aucune requête n'ayant été déposée, nous vous avisons que ces dates ont été annulées.

Certains conseillers juridiques ont indiqué qu'ils pourraient avoir des points en litige mais qu'ils n'étaient pas disponibles aux dates établies pour les requêtes préalables à l'audition. Si effectivement les conseillers ont des questions préjudicielles sur lesquelles ils désirent une décision, des requêtes devraient être soumises à la Commission au plus tard le jeudi 16 février 2006. Toutes les requêtes ou demandes non résolues seront réglées durant la semaine d'audiences du 20 février 2006, selon toute vraisemblance le jeudi 23 février 2006.